

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de juin 2018 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de juin deux mille dix-huit (26/06/2018) à 15 h 5, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, et M^e Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

18-06-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Procédure d'appel d'offres et politique d'approvisionnement du CIUSSS de la Capitale-Nationale : suivi;
- b) Pôle régional d'innovation : réponse du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et suivi;
- c) Dossier de l'Hôpital de La Malbaie, suivi;
- d) Société de gestion des infrastructures de transport (SOGIT) : suivi de monsieur Jean-Pierre Gagnon, représentant de la MRC siégeant au conseil d'administration;
- e) Autres dossiers.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) : état de la situation;
- b) Train de Charlevoix : demande d'une contribution d'un montant de 100 000 \$ sur 3 ans;
- c) Alliances de solidarité : information pour le Forum des élus;
- d) Vidéo promotionnelle : placement publicitaire et remerciements;
- e) Présentation et adoption du rapport d'activités du Fonds de développement du territoire 2017-2018;
- f) Politique de soutien aux entreprises : présentation des dossiers;
- g) Plan évolutif de transport collectif : adoption de la mise à jour annuelle à fournir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- h) Transport (plan de transition) :
 - Création de l'OBNL et mandats aux divers professionnels y afférent;
- i) Transport adapté : demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix;
- j) Invitation pour l'événement *Une soirée d'été dans Charlevoix!* qui se tiendra le vendredi 17 août 2018 au coût de 300 \$ au profit du Musée de Charlevoix et du Musée national des beaux-arts du Québec;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Installation d'une barrière à l'entrée du site de substances minérales de surface (SMS) 21M09-1 à Clermont, suivi du dossier;
- b) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi de la séance de travail du 19 juin;
- c) Suivi de dossiers divers;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) G7 : suivi de l'entente avec Aurel Harvey & Fils et la GRC pour les collectes spéciales en zone verte et réclamations;
- b) Phase 3 du Lieu d'enfouissement technique (LET) : début des travaux;
- c) Comité GMR : rencontre du comité pour le dossier vidange des boues de fosse septique;
- d) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi de la côte des Harvey;
- e) Écocentre de Saint-Siméon : mise à niveau;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : discussion relativement à la démarche pour la mobilisation des bois des lots privés; REPORTÉ
- b) Sentiers pédestres : présentation de la démarche régionale - sentiers et action Orignac;
- c) Gel temporaire : activités minières;
- d) Suivi du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
- e) Présentation de deux projets dans le cadre de l'Entente de développement culturel;
- f) Dépôt de deux projets dans le cadre de programmes du MAPAQ;
- g) Suivi des appuis reçus pour le projet de parc de la Côte-de-Charlevoix;
- h) Demande de permis soumis au règlement numéro 251-04-14 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des TNO;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

INTERNET HAUTE VITESSE : PRÉSENTATION DE M. MARIO LYONNAIS, PRÉFET, ET M. DANIEL BÉLIVEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL, MRC DE BÉCANCOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Sommet du G7 : retour sur l'événement et suivi de l'entente de location de l'Aéroport, demande de prolongation de délai et gravier;
- b) Journée régionale CAR - MRC du 13 juin à Québec, suivi de la rencontre;
- c) Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec : versement de 160 000 \$ pour la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2018-2019;
- d) Gestion des ressources humaines : départ d'une employée et présentation de monsieur Karl Chouinard, inspecteur en évaluation;
- e) Ventes pour non-paiement des impôts fonciers (ventes pour taxes du 14 juin dernier), suivi;
- f) Formation : offre d'octroyer un mandat à monsieur Philippe Asselin, avocat relativement aux modifications législatives (loi 122 et loi 155) (pour la somme approximative de 2 000 \$);
- g) Renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour 2018 à 2021 et confirmation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'une somme de 444 284 \$ en 2018-2019 à la région de la Capitale-Nationale pour les tables GIRT (gestion intégrée des ressources et du territoire);
- h) Agence des forêts privées de Québec 03 : délégation d'un représentant de la MRC (Stéphane Charest) pour siéger au sein du conseil d'administration;
- i) Archives : offre de partage du logiciel Documentik GID avec les municipalités (2 000 \$ par municipalités et 400 \$ de frais annuels pour le soutien et les mises à niveau);
- j) TNO : Centre des loisirs de Sagard - travaux pour les élections;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique à la section H : demande d'appui et autres;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

18-06-02

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018.

18-06-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE JUIN 2018**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P juin 2018 », et ce, pour le mois de juin 2018 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Juin 2018 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) juin 2018 », et ce, pour le mois de juin 2018.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

18-06-04 **ARCHIVES : ACCEPTATION DES LISTES DE DESTRUCTION POUR JUIN 2018**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Juin 2018 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

c. c. M^{me} Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, MRC

18-06-05 **ARCHIVES : OFFRE DE PARTAGE DU LOGICIEL DOCUMENTIK GID AVEC LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est détentrice de la licence archivistique Documentik GID pour la gestion de ses archives;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC d'effectuer un partage de sa licence avec les municipalités de son territoire, moyennant, pour les municipalités, une somme approximative de 2 000 \$ pour les frais initiaux d'acquisition ainsi que pour la somme approximative de 400 \$ par année pour les frais d'entretien et de mise à niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'offrir la possibilité aux municipalités du territoire de la MRC d'effectuer un partage de licence de notre logiciel Documentik GID pour la gestion de leurs archives, moyennant le tarif proposé représentant une somme approximative de 2 000 \$ pour les frais initiaux d'acquisition ainsi que 400 \$ par année pour les frais d'entretien et de mise à niveau (frais à la charge des municipalités).

c. c. Municipalités locales de la MRC de Charlevoix-Est

- 18-06-06** **AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03 : DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de ratifier la résolution numéro 06-06-08 relativement à la nomination de monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier, à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est au sein du conseil d'administration de l'Agence des Forêts privées de Québec 03 et d'effectuer cette nomination jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution prévoyant un remplacement, s'il y a lieu.
- c. c. M. Charles Rhéaume, secrétaire exécutif, Agence des Forêts privées de Québec 03
- 18-06-07** **RESSOURCES HUMAINES : RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 56**
- Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer la rupture du lien d'emploi avec l'employé numéro 56, et ce, en date du 6 juillet 2018.
- c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est
- 18-06-08** **RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- CONSIDÉRANT** le départ d'un agent de développement économique du service de développement économique de la MRC, Mission développement Charlevoix;
- CONSIDÉRANT** la demande croissante des entreprises et des divers partenaires auprès de Mission développement Charlevoix;
- CONSIDÉRANT** l'importance pour Mission développement Charlevoix d'être proactif dans le milieu en matière de développement, afin de supporter et de collaborer au bien-être de nos entreprises;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer l'affichage d'un poste d'agent de développement économique et d'autoriser la direction générale à entamer les démarches nécessaires pour la réalisation d'une embauche.
- Il est également résolu d'effectuer l'affichage du poste préalablement dans la région de Charlevoix.
- c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est
- 18-06-09** **RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE M. KARL CHOUINARD, INSPECTEUR EN ÉVALUATION**
- CONSIDÉRANT** le surplus de travail au service de l'évaluation foncière et qu'il y a lieu de combler le poste d'inspecteur en évaluation, pour une durée temporaire d'une année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Karl Chouinard, au poste d'inspecteur en évaluation, et ce, à titre d'employé temporaire pour une période d'une année.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

18-06-10 **LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DE CHARLEVOIX : PAIEMENT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de défrayer la cotisation annuelle de la Société de gestion des infrastructures de transports de Charlevoix (SOGIT) représentant la somme de 1 000 \$ taxes incluses payée au budget de la MRC au poste « cotisation professionnelle et *membership* ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-11 **SALON PLEIN AIR, CHASSE ET PÊCHE, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON, OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à la Municipalité de Saint-Siméon pour la réalisation du Salon plein air, chasse et pêche, qui aura lieu du 17 au 19 août 2018, payée à même le budget du TNO au poste « divers ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-12 **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC AUX PINS ROUGES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière par l'Association des propriétaires de chalets du lac aux Pins Rouges pour la réparation du tablier du pont au lac aux Pins Rouges;

CONSIDÉRANT QUE le lac aux Pins Rouges se situe dans le TNO de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 3 000 \$ à l'Association des propriétaires de chalets du lac aux Pins Rouges pour la réfection du tablier du pont du lac aux Pins Rouges situé dans le TNO de la MRC de Charlevoix-Est, payé à même le budget du TNO à même le poste « autres organismes » pour la somme de 2 000 \$ et à même le poste « divers » pour la somme de 1 000 \$.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-13 **CENTRE DES LOISIRS DE SAGARD : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES POUR LES ÉLECTIONS PROVINCIALES 2018**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une correspondance de la directrice du scrutin Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Hélène Brochu;

CONSIDÉRANT QUE dans cette correspondance il est demandé d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au Centre des loisirs de Sagard;

CONSIDÉRANT QUE le Centre des loisirs de Sagard est la propriété du comité des loisirs de Sagard et non celle de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de travaux majeurs au Centre des loisirs de Sagard gérée par la MRC est incertaine pour l'instant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de recommander madame Hélène Brochu, directrice du scrutin Charlevoix-Côte-de-Beaupré, au comité des loisirs de Sagard relativement à cette demande de travaux.

18-06-14

SENTIER PÉDESTRE DE L'ORIGNAC : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU SENTIER

CONSIDÉRANT l'importance du sentier de l'Orignac en tant que tronçon du sentier transcanadien dans l'offre de sentiers pédestres de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE dans la nouvelle brochure distribuée par Tourisme Charlevoix « Guide des sentiers pédestres de Charlevoix » l'Orignac y est présenté;

CONSIDÉRANT QUE le dernier entretien de ce sentier remonte à l'été 2014;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux d'élagage et de dégagement sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le tracé du sentier est réparti sur des territoires sous gestion de trois entités municipales et suivant les proportions suivantes, soit pour 40 % sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, pour 30 % dans la municipalité de Saint-Siméon et pour l'autre 30 % dans la ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier de la MRC, à procéder à un octroi de contrat d'entretien du sentier de l'Orignac en utilisant le 2 000 \$ réservé à cette fin dans le budget des TNO de la MRC de Charlevoix-Est (représentant 40 %) et d'offrir à la Municipalité de Saint-Siméon et la Ville de La Malbaie de contribuer à hausser ce budget en injectant chacune 1 500 \$, soit 30 % d'un budget total de 5 000 \$, représentant le pourcentage de longueur du tracé présent sur leur territoire.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC
 M^{me} Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon
 M^e Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie
 M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-15

POLITIQUE DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE DEUX PROJETS

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2018
JUN 2018**

Projet	Porteur	Recommandé
PROJETS MUNICIPAUX		
Amélioration du terrain de balle	Municipalité de Saint-Siméon	11 800 \$
Travaux finaux d'aménagement de la Forge Riverin	Société d'histoire de Charlevoix	5 000 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-16

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) vise à contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (objectif 1.1) et à permettre la réalisation d'interventions ciblées (objectif 1.2);

CONSIDÉRANT les deux ententes (objectif 1.1 et 1.2) survenues en décembre 2016 entre les MRC pour la délégation du PADF 2015-2018;

CONSIDÉRANT QU'un rapport annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que le dernier paiement annuel (25 % du montant maximal) soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année de l'entente de délégation et qu'on constate un solde non engagé de 80 288,91 \$ au terme de l'exercice des trois années;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de budget de 28 883,93 \$ a été enregistré pour l'objectif 1.1 du PADF;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de budget de 15 317,31 \$ a été enregistré pour l'enveloppe destinée aux projets régionaux de l'objectif 1.2.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC accepte que le surplus de 13 128,83 \$ constaté dans l'enveloppe régionale destinée à l'objectif 1.1 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié au volet local de l'objectif 1.1 du PADF;
- **QUE** le conseil de la MRC accepte qu'un montant de 2 413,96 \$ provenant des surplus de son enveloppe locale destinée à l'objectif 1.1 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié au volet local de l'objectif 1.1 du PADF;
- **QUE** le conseil de la MRC accepte qu'un montant de 1 695,07 \$ provenant des surplus de son enveloppe locale destinée à l'objectif 1.2 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié au volet local de l'objectif 1.1 du PADF;
- **QUE** le conseil de la MRC accepte qu'un montant de 2 378,32 \$ provenant des surplus de son enveloppe locale destinée à l'objectif 1.2 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié aux projets régionaux de l'objectif 1.2;
- **QUE** le conseil de la MRC accepte le rapport annuel du PADF pour l'année 2017-2018, tel que présenté à cette séance;
- **QUE** le conseil de la MRC demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de réserver, sur acceptation du rapport annuel 2017-2018, la somme non engagée de 80 288,91 \$, pour que celle-ci vienne bonifier l'entente 2018-2021 selon un prorata à convenir entre les MRC délégataires;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer ce même rapport annuel, tel que déposé séance tenante.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

18-06-17

FONDS COURS D'EAU : CONFIRMATION D'UNE SOMME POUR LE PROJET DE FOSSE SEPTIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

CONSIDÉRANT QUE le fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est vise notamment à soutenir et stimuler la réalisation de projets dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l'eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques, ou de la sécurité de la population et de leurs biens;

CONSIDÉRANT le projet d'analyse de l'apport en phosphore au lac Nairne des installations septiques vieillissantes (phase 2) déposé par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter de financer le projet précité à même le Fonds cours d'eau en octroyant la somme suivante :

Projet	Porteur	Coût total du projet (\$)	Somme provenant du Fonds cours d'eau (\$)
Analyse d'installations septiques	Saint-Aimé-des-Lacs	15 389 \$	5 000 \$

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-18

RUISSEAU DE L'IMPASSE : RÉOLUTION DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau, lesquels travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intervenir pour aménager un cours d'eau nommé ruisseau de l'Impasse, entre les lots 145 et 146-P, faisant la limite entre Notre-Dame-des-Monts et Saint-Aimé-des-Lacs en raison de son ensablement qui cause des dommages aux terrains adjacents et qui a un impact négatif pour la faune aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est, par la résolution 16-06-19, adoptée le 28 juin 2016, a sollicité le Fonds cours d'eau pour la réalisation des plans et devis pour des travaux d'aménagement dans le ruisseau de l'Impasse;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est, par la résolution 16-08-24, adoptée le 30 août 2016, a délégué le directeur général, monsieur Pierre Girard pour signer la demande de certificat d'autorisation à déposer auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est, par la résolution 17-01-24, adoptée le 31 janvier 2017, a autorisé les dépenses pour la confection des plans et devis et a réparti une partie des frais non couverts par le Fonds cours d'eau entre les autres parties concernées pour un total de 6 714,44 \$;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation portant le numéro de référence (N/Réf) 7450-03-00167-01 et le numéro de document (N/Doc) 401613564 a été émis le 17 juillet 2017 par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun impact financier pour la MRC puisque le financement est assuré par les parties prenantes du projet, soit les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs et les propriétaires impliqués, en fonction des ententes signées à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC décrète la réalisation des travaux selon les plans et devis réalisés par HARP Consultant le 2 février 2017;
- **QUE** les travaux décrétés par cette résolution consistent à retirer les sédiments accumulés dans le cours d'eau sur une distance d'environ 240 mètres, à partir du chainage 0+160 jusqu'au chainage 0+400. Les talus seront profilés à une pente 1,5 H : 1V et la section reprofilée sera empierrée avec de la pierre et du gravier de 0-150 mm;
- **QUE** le coût des travaux au cours d'eau et les travaux pour prévenir la récurrence de sédiments au chemin sont répartis entre les propriétaires et les municipalités concernées (Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts) selon une proportion de 12 % pour les propriétaires et de 44 % pour chaque municipalité. La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs participe aux travaux aux champs et la Municipalité participe aux travaux au chemin pour prévenir la récurrence de la sédimentation;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de déléguer monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier de la MRC, à procéder à l'octroi de deux contrats, le premier pour l'exécution des travaux et le second pour la surveillance des travaux, le montant estimé de ces deux contrats étant de 16 000 \$.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-19

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 340-2018 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du Règlement no 340-2018 afin d'apporter des modifications au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire et présentée aux maires en séance de travail du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 340-2018 afin d'apporter des modifications au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Irénée au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Marie-Claude Lavoie, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée

18-06-20

ADOPTION DE LA CARTE IDENTIFIANT LE SECTEUR SOUMIS À UN GEL TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS MINIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi numéro 70 a modifié la *Loi sur les mines* et que celle-ci permet dorénavant aux MRC de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin qu'ils soient soustraits à l'activité minière;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la *Loi sur les mines*, le 10 décembre 2013, les périmètres d'urbanisation du SAD ont été reproduits sur la carte des titres miniers et publiés sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et sont soustraits à l'activité minière;

CONSIDÉRANT QUE cette soustraction est en vigueur jusqu'à ce que les territoires incompatibles avec l'activité minière soient établis, tel que prévu à l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut demander au MERN la suspension temporaire d'octroi de nouveaux titres miniers, pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT QUE le gel temporaire permet de bloquer l'octroi de nouveaux titres miniers durant le processus d'élaboration et d'adoption du règlement modifiant le SAD;

CONSIDÉRANT QUE le département d'aménagement du territoire a entrepris les travaux de délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière selon la nouvelle orientation gouvernementale « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle orientation permet aux MRC d'exclure les activités de prospection, de recherche, d'exploration, d'exploitation dans les périmètres d'urbanisation du territoire ainsi que les activités à caractères suivants :

- Urbain et résidentiel
- Historique, culturel et patrimonial
- Agricole
- Agrotouristique
- Récréotouristique intensive
- De conservation
- De prélèvement d'eau souterraine ou de surface

CONSIDÉRANT QUE la MRC prendra en compte les potentiels miniers du territoire lors de la mise en œuvre des territoires incompatibles à l'activité minière dans une perspective d'harmonisation des usages et de développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de soumettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles la carte annexée à la présente résolution : « Proposition de gel temporaire » pour que les territoires qui y sont identifiés soient soustraits à l'octroi de nouveaux titres miniers durant le processus d'élaboration et d'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de déterminer les territoires incompatibles à l'activité minière.

18-06-21

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : ACCEPTATION DE PROJETS

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel 2018-2020 que la MRC a conclu avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan d'action de cette entente est prévu un appel de projets visant à soutenir des initiatives locales permettant de bonifier l'offre culturelle pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE deux projets ont été soumis à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de soutenir les deux projets suivants, financés dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC) :

Porteur du projet	Titre du projet	Description sommaire	Budget total	Montant accordé (EDC)
Service de main d'œuvre l'appui	Danses du monde	Rencontre interculturelle et interactive entre nouveaux arrivants et résidents établis visant à présenter diverses danses : traditionnelle québécoise, africaine et latino-américaine.	1 200 \$	400 \$
Mérino Maison de production	Exposition Mélissa Deschênes Flash back 2018	Rétrospective des œuvres de l'artiste en art visuel Mélissa Deschênes à la Cité d'Art de fin juin à fin août 2018	33 300 \$	5 000 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-22

DÉLÉGATION DE LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE DÉPÔT DE DEUX PROJETS LIÉS AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)

CONSIDÉRANT deux actions inscrites au plan d'action du PDZA soit : *promouvoir les produits disponibles localement auprès de la population et créer une table de concertation régionale agricole dont le mandat sera de coordonner les efforts de développement de ses partenaires;*

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est un partenaire de la première heure dans l'élaboration du PDZA de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ possède des programmes d'aide financière qui pourraient venir appuyer ces deux projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de déléguer la directrice de l'aménagement du territoire, madame France Lavoie, afin de déposer les demandes d'aide financière dans les programmes appropriés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour les deux projets suivants : *promouvoir les produits disponibles localement auprès de la population et créer une table de concertation régionale agricole dont le mandat sera de coordonner les efforts de développement de ses partenaires.*

18-06-23

SUIVI DES APPUIS AU PROJET DE PARC DE LA CÔTE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété une Réserve de biodiversité afin de constituer un parc national dans le secteur de Baie-des-Rochers et des Palissades, à Saint-Siméon, en mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de parc, nommé de la Côte-de-Charlevoix, est un projet souhaité de longue date par la MRC de Charlevoix-Est et par ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les sites des Palissades et de Baie-des-Rochers sont exceptionnels et méritent d'être protégés et mis en valeur sous forme d'un parc national;

CONSIDÉRANT les retombées économiques que pourrait générer ce nouveau parc d'autant qu'il s'insérera dans un territoire où la concentration d'aires protégées d'une valeur exceptionnelle en fait un produit d'appel fort (parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, parc marin Saguenay-Saint-Laurent, parc du Fjord-du-Saguenay, parc national des Grands-Jardins, Réserve de la biosphère de l'UNESCO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu au cours des derniers mois douze appuis d'organisations qui souhaitent voir se réaliser, le plus tôt possible, le nouveau parc de la Côte-de-Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ces appuis proviennent d'organismes importants et variés tels que des municipalités en périphérie de la MRC, des organismes panquébécois (FQM, Camping Québec), des organismes de développement économique, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a interpellé, à plusieurs reprises, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin qu'il reprenne les travaux de création du parc national de la Côte-de-Charlevoix alors que ceux-ci avaient été interrompus lors de la politique d'austérité instaurée par le gouvernement provincial vers 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) les appuis récemment reçus relativement à la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix.

18-06-24

DEMANDE DE PERMIS SOUMIS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-04-14 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DES TNO

CONSIDÉRANT la demande déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans la zone de villégiature située en bordure du lac Deschenes;

CONSIDÉRANT QUE la demande inclue la démolition de l'ancien chalet dérogatoire à la marge relative à la rive du lac établi à 15 mètres par le *règlement de zonage 247-04-14* des TNO de Charlevoix-Est et que la demande déposée pour la construction du nouveau bâtiment est conforme aux marges;

CONSIDÉRANT QU'aucun bâtiment sur cette propriété n'est visible de la route en raison de la profondeur du terrain et du caractère boisé du secteur;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage étant donné la grandeur du terrain;

CONSIDÉRANT QUE les plans du bâtiment et de l'aménagement du terrain ont été étudiés par les membres du comité consultatif d'urbanisme en fonction des objectifs et des critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs choisies s'intègrent aux couleurs de l'environnement naturel et que l'impact sur le paysage est limité;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres critères applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil tiennent à réaffirmer l'importance de conserver la bande de protection riveraine à l'état naturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les plans du nouveau bâtiment principal à être érigé sur le lot 73B-P au Lac Deschênes, en imposant les conditions suivantes :

- Le déboisement devra se limiter à l'implantation du nouveau bâtiment et à ses aires de circulation;
- Un temps limite de 1 an pour la démolition du chalet existant afin de permettre de loger le propriétaire le temps des travaux de construction.

c. c. M^{me} Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel, MRC

18-06-25

INSTALLATION DE BARRIÈRES (2) AUX ENTRÉES/SORTIES DU SITE DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE (SMS) 21M09-1 À CLERMONT

CONSIDÉRANT QUE les certificats d'inscription des baux non exclusifs (BNE) d'exploitation du sable et du gravier émis pour le site 21M09-1 à Clermont stipulent que l'exploitation du site n'est permise que du lundi ou vendredi inclusivement, entre 7 h et 17 h et qu'aucune activité d'exploitation ou d'extraction ne peut être effectuée sur le site le samedi ou le dimanche, ni aucun chargement et transport d'agrégat;

CONSIDÉRANT les plaintes formulées par des citoyens auprès de la Ville de Clermont à l'effet que certains détenteurs de BNE pour le site 21M09-1 à Clermont ne respecteraient pas cette condition;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est sous gestion de la MRC en vertu d'une délégation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

CONSIDÉRANT QUE le site visé est sur le territoire de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le site visé a deux entrées/sorties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de procéder à l'installation de deux barrières électriques, soit une par accès, au site de substances minérales de surface (SMS) 21M09-1 à Clermont et de partager les coûts avec la Ville de Clermont (50 % MRC, 50 % Ville), conditionnellement à la faisabilité de cette solution, notamment quant au coût.

Il est également résolu d'affecter cette dépense au poste « Dépenses d'investissement » du budget de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier.

c. c. M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

18-06-26

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL): ADOPTION D'UNE RÉOLUTION CONFIRMANT L'ENGAGEMENT DE LA MRC À RESPECTER LES NOUVELLES MODALITÉS 2018-2021 DU PROGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la MRC a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ministère);

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la MRC choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer l'engagement de la MRC à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

18-06-27

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL): AUTORISATION AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DE LA CÔTE DES HARVEY

CONSIDÉRANT QUE le ministre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a accordé une aide financière le 17 mai 2017 pour la réalisation des plans et devis du projet en titre;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière émane du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un appel d'offres pour la réfection de la côte des Harvey, financé pour 75 % à même le plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et pour l'autre 25 % à même les budgets de la GMR et de la valorisation.

18-06-28

ÉCOCENTRE DE LA MALBAIE : ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN CHEZ TONY MINIMÉCANIK

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de La Malbaie couvre une superficie importante de terrain;

CONSIDÉRANT QU'un seul employé à la fois est affecté à cet écocentre;

CONSIDÉRANT QUE certaines matières résiduelles doivent être déplacées, d'un endroit à un autre, sur le site de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les réparations à effectuer sur l'actuel véhicule tout terrain (VTT) Kodiak utilisé à cet écocentre sont trop onéreuses;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un véhicule tout terrain neuf représente la situation la moins onéreuse;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Tony Minimécanik en date du 15 juin 2018 pour l'achat d'un véhicule tout terrain (VTT) neuf de marque Challenger 400 LX;

CONSIDÉRANT QUE la soumission inclue la reprise de l'actuel véhicule tout terrain (VTT) Kodiak utilisé à l'écocentre de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT) neuf de marque Challenger 400 LX chez Tony Minimécanik pour la somme de 7 000 \$ plus taxes payé au budget de la valorisation au poste « écocentre La Malbaie achat d'un VTT ».

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à signer tous les documents utiles et nécessaires pour effectuer le transfert des véhicules, notamment les documents prescrits par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour les immatriculations.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-29

CONSTRUCTION DE LA PHASE 3 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : MANDAT À SAGEOS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES GÉOSYNTHÉTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la firme SAGEOS est la seule au Québec à effectuer le contrôle de la qualité des géosynthétiques;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de SAGEOS pour ce type de contrôle qualité en date du 19 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat à SAGEOS pour le contrôle de la qualité des géosynthétiques pour la somme de 4 025,85 \$ taxes incluses payé au budget de la GMR au poste « construction nouvelles cellules d'enfouissement et recouvrement final ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-30

CONSTRUCTION DE LA PHASE 3 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR OCTROYER UN CONTRAT DE TESTS DE LABORATOIRE DE GÉOTECHNIQUE ET DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI a préparé un devis pour les tests de laboratoire de géotechnique et des matériaux pour le projet de la construction de la phase 3 du Lieu d'enfouissement technique (LET);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

- De mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de tests de laboratoire de géotechnique et des matériaux nécessaires pour la réalisation du projet de PHASE 3 du LET;
- Il est également résolu de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour octroyer le contrat suite aux résultats de cet appel d'offres.

18-06-31

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA CONVENTION DE FAIT ET CAUSE DANS LE DOSSIER NUMÉRO 240-22-000487-187

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay a fait parvenir à la MRC des documents à signer relativement au dossier portant le numéro 240-22-000487-187;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour signer la convention de fait et cause dans le dossier numéro 240-22-000487-187 et de transmettre ladite convention au cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay.

18-06-32

ÉCOCENTRE DE SAINT-SIMÉON : MANDAT À HARP CONSULTANT POUR LES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA MISE À NIVEAU

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Saint-Siméon nécessite des travaux de mise à niveau notamment pour le repositionnement des blocs de béton et le remplacement et la compaction des matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de ces travaux permet d'augmenter le nombre de postes de déchargement;

CONSIDÉRANT QU'une estimation des coûts des travaux a été réalisée par HARP Consultant;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles au budget de la valorisation et au surplus de la valorisation pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

- D’octroyer un contrat pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance relativement à la mise à niveau de l’écocentre de Saint-Siméon à la firme HARP Consultant;
- De mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour procéder à un appel d’offres local pour la réalisation les travaux.

18-06-33

AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ENTENTE DE LOCATION AVEC SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA : ACCEPTATION DE PROLONGATION DE DÉLAI, ACCEPTATION DES CONDITIONS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande d’extension de délai pour l’entente de location de l’Aéroport de Charlevoix à la suite de la réalisation du Sommet du G7;

CONSIDÉRANT l’entente de principe relativement à cet amendement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d’autoriser la direction générale à signer l’amendement à l’entente de location de l’Aéroport de Charlevoix, afin de prolonger le délai pour la remise en état des lieux par le locataire.

c. c. M^{me} Lorraine Bgiza, gestion immobilière, GRC

18-06-34

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D’ACTIVITÉS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d’une somme de 874 298 \$ tirée de l’entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à la MRC de produire une reddition de compte ainsi qu’un rapport annuel d’activités couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d’utilisation du Fonds tel qu’ils sont prévus à l’entente;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d’activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter la reddition de compte ainsi que le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, tel que présentés.

Il est également résolu de transmettre la reddition de compte et le rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et d'effectuer la diffusion du rapport annuel d'activités 2017-2018, par le biais du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet Lafontaine, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale

18-06-35

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DE DOSSIERS

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à cette fin :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2018-2019 JUN 2018		
Entreprise/organisme	Projet	Recommandé
9367-5882 Québec inc. (Services InfoComm)	Permettre le soutien d'une intervention en services professionnels, l'achat d'une enseigne, le développement de marché et le développement de la relève entrepreneurial.	40 000 \$
Coop alimentaire Baie-Sainte-Catherine	Permettre le soutien d'une intervention en services professionnels visant la relance des activités commerciales de ce service de proximité essentiel pour la communauté.	2 794 \$
La Table Agro-Touristique de Charlevoix	Appuyer la démarche de révision des processus de certifications qui assure la crédibilité et la notoriété de ce produit d'appel important pour notre région.	10 000 \$

Il est également résolu d'accepter de contribuer à la hauteur de 40 % du coût de projet exceptionnellement pour le projet de la Coop alimentaire de Baie-Sainte-Catherine.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer les protocoles avec les promoteurs.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-36

PLAN ÉVOLUTIF DE TRANSPORT COLLECTIF : ADOPTION DE LA MISE À JOUR ANNUELLE À FOURNIR AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est doit produire annuellement un plan évolutif de transport collectif pour le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est poursuit son offre de transport collectif dans la région pour le bien-être des citoyens et de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a pris connaissance de la mise à jour apportée au plan évolutif de transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter la mise à jour du plan évolutif de transport collectif et de le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

c. c. M^{me} Jocelyne St-Pierre, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, MRC

18-06-37

TRANSPORT ADAPTÉ : DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix d'avoir accès au transport adapté dans le cadre de ses activités des six derniers mois de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté sera nécessaire pour plusieurs personnes désirant participer aux différentes activités organisées par l'Association des personnes handicapées de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la demande de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix à concurrence de 1 500 \$ pour les transports de ses activités payés à même le budget du transport adapté au poste « autre contrat transporteur ».

c. c. M^{me} Sylvie Breton, coordonnatrice, Association des personnes handicapées de Charlevoix inc.
M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, MRC
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-38

PLAN DE TRANSITION RELATIF AU TRANSPORT : MANDAT POUR LA CONSTITUTION DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OSBL) ET OCTROI DE MANDATS POUR LES PROFESSIONNELS Y AFFÉRENT

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités de la MRC de Charlevoix-Est en transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a pris connaissance des conclusions de l'étude de faisabilité technique et financière pour la mise en route du plan de transition du transport collectif dans Charlevoix porté en partenariat avec la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude recommandent, pour l'amélioration des services, un changement de gouvernance et la création d'une entité distincte sous forme d'organisme sans but lucratif qui sera mandaté pour assurer la gestion et soutenir le développement de la mobilité collective sur le territoire du grand Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a adopté ces recommandations lors du conseil du 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix a adopté ces recommandations lors du conseil du 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations ont été proposées au comité de coresponsables du chantier transport du DSI Charlevoix le 12 juin dernier et que ces conclusions ont été reçues favorablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de :

- Mandater, comme représentant de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard et madame Catherine Gagnon à composer le comité provisoire responsable de la constitution de l'OSBL;
- Octroyer les mandats de services professionnels afférents à cette constitution.

c. c. M^{me} Karine Horvath, directrice générale de la MRC de Charlevoix

18-06-39

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018-2019

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 100 \$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix afin de contribuer à leur campagne de financement pour l'année 2018, à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

18-06-40

CHARLEVOIX EN CAMP! : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉDITION 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC a, lors des dernières années, toujours été partenaire pour l'événement « La Caravane » et « La Caravane 2.0 », organisé par l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN);

CONSIDÉRANT QUE l'ULSCN n'offre plus cette activité pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les services des loisirs de La Malbaie et Clermont souhaitent faire perdurer cette activité pour les jeunes de notre région par l'activité « Charlevoix en camp! »;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 1 000 \$ est prévue au budget 2018 de la MRC pour l'activité « La Caravane »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 1 000 \$ à l'activité « Charlevoix en camp! » organisée par les services des loisirs de La Malbaie et Clermont et d'utiliser la somme prévue au budget de la MRC pour le projet « La Caravane » au projet « Charlevoix en camp! ».

c. c. M. Sébastien Tremblay, directeur adjoint au volet sportif et jeunesse, Ville de La Malbaie

M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-41 **CIHO-FM : RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT 2018 POUR LA SOMME DE 250 \$ TAXES INCLUSES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'abonnement à CIHO-FM, pour l'année 2018, pour la somme de 250 \$ taxes incluses, à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-42 **CLUB RADIOAMATEUR DE CHARLEVOIX : RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE CORPORATIVE 2018**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de renouveler l'abonnement de la carte de membre corporative du Club de radioamateur de Charlevoix, pour l'année 2018, pour la somme de 50 \$ taxes incluses, à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-43 **LE TRAIN DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UNE DURÉE DE 3 ANS**

CONSIDÉRANT la demande de contribution de Réseau Charlevoix pour le Train de Charlevoix d'un montant de 100 000 \$ sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Train de Charlevoix apporte des retombées économiques régionales de 3,3 millions de dollars ainsi que 31 000 nuitées dans la région;

CONSIDÉRANT QUE Réseau Charlevoix projette pour 2018 d'atteindre des retombées économiques de 4,5 millions de dollars avec le Train de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le besoin de capacité de sièges supplémentaires se fait sentir et qu'avec l'arrivée du Club Med des trains supplémentaires sont à prévoir;

CONSIDÉRANT le positionnement de Réseau Charlevoix comme étant un joueur majeur régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder un montant de 45 000 \$ sur une période de trois ans en raison de 15 000 \$ par année à Réseau Charlevoix pour le projet d'amélioration des trains du Train de Charlevoix payé à même le budget de Mission développement Charlevoix et répartie de la façon suivante :

- La somme de 8 500 \$ au poste « investissement dans l'économie sociale »;
- La somme de 3 000 \$ au poste « Postalia et Shred-it »;
- La somme de 3 500 \$ au poste « salaire ».

Il est également résolu de mandater, la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est, à signer le protocole d'entente y afférent, si applicable.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-06-44

MUSÉE DE CHARLEVOIX : ACHAT D'UN BILLET POUR L'ÉVÉNEMENT « UNE SOIRÉE D'ÉTÉ DANS CHARLEVOIX »

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement de participer à l'événement *Une soirée d'été dans Charlevoix!* au profit du Musée de Charlevoix et du Musée national des beaux-arts du Québec, qui se tiendra le vendredi 17 août 2018 pour la somme de 300 \$, payé à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

RECONNAISSANCE POUR LES ANNÉES DE SERVICES ET DÉPART À LA RETRAITE D'UNE EMPLOYÉE DE LA MRC

La direction et le conseil des maires de la MRC soulignent les années de services et le départ à la retraite de madame Sylvie Bouchard avec un discours et en lui offrant un présent.

18-06-45

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 27.

Sylvain Tremblay
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier